



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 13 décembre 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

22 DEC. 2023

transmis en Sous-Préfecture le

21 DEC. 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, M. BESSETTES, M. LELUBRE, M. MANUEL,
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
Mme CAMPION, M. SIMONIN, M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD,
M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme de BROSSES
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme de CHABOT, pouvoir remis à M. SIMONNET

Absents : M. LEPUT, M. HULLIN

Secrétaire de séance : Mme WANG

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 4
octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 20.

N° 23-7-5

OBJET

**SIGNATURE D'AVENANTS AUX LOTS N°5 « PRODUITS 5^{EME} GAMME » ET
N°8 « PRODUITS ELABORES SURGELES » DU MARCHÉ DE FOURNITURE
ET LIVRAISON DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DU PECQ**

Mme WANG explique que les tensions internationales ont conduit à des difficultés concernant les approvisionnements, à l'envolée des cours des prix des matières premières et des énergies ainsi qu'à une forte inflation concernant les denrées alimentaires estimée entre 15 et 20% depuis début 2022.

De ce fait, le montant maximum du marché, dont la consultation a été lancée antérieurement à la crise, le 30 septembre 2020, est décorrélé des prix unitaires révisés du marché et ne couvre plus les commandes sur une année. Le montant maximum des lots n°5 : produits 5ème gamme et n°8 : produits élaborés surgelés est atteint pour la période du marché en cours, ce qui ne permet plus à la ville d'émettre des bons de commandes sur ces lots.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231220-23-7-5-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

En conséquence, il est proposé de résilier les lots n°5 : produits 5ème gamme et n°8 : produits élaborés surgelés afin de permettre à la ville de remettre en concurrence le marché avec une définition des besoins en corrélation avec le contexte actuel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n° 21-1-3 du 10 février 2021 et n° 21-4-3 du 30 juin 2021 relatives à l'attribution des différents lots de l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits alimentaires pour la ville du Pecq,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 11 décembre 2023,

Considérant les marchés suivants :

- Le lot n° 5 : « Produits 5ème gamme » de l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits alimentaires notifié à la société SYSCO France SAS en date du 4 mars 2021 (Marché n°2021-002(5)),
- Le lot n° 8 : « Produits élaborés surgelés » de l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits alimentaires notifié à la société SYSCO France SAS en date du 16 juillet 2021 (Marché n°2021-013(8)).

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la signature d'avenants de résiliation pour les lots n° 5 : « Produits 5ème gamme » et n° 8 : « Produits élaborés surgelés » de l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits alimentaires.

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants de résiliation avec la société SYSCO France SAS sise 14 rue Gerty Archimède - 75012 PARIS, titulaire des lots n° 5 « Produits 5ème gamme » et n° 8 « Produits élaborés surgelés » du marché de fourniture et livraison de produits alimentaires pour la Ville du Pecq.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD